

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trois du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 22 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien (arrivée à 20 h 50 à partir du point n° 4), LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absent : 1 – Sébastien MATHON (pour les points 1, 2 et 3)

Absent ayant donné procuration : 1 – Christine ROURE à Patrick CORTIAL

Secrétaire de séance : Marie-France MARTIN

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2023 est approuvé à la majorité (Serge SCOTTO DI VETTIMO, absent lors de cette séance, s'abstient).

DELIBERATIONS

1/OBJET : N° 23-2023 - Décision modificative n° 1 du budget communal

Le Maire explique qu'il convient de voter une décision modificative n° 1 du budget communal afin d'abonder le compte 673 en section de fonctionnement (dépenses) « Titres annulés sur exercices antérieurs » pour régulariser une écriture comptable de 2019 auprès de la Caisse des Dépôts (erreur de RIB).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 1 du budget communal :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| D 60632 – Fournitures de petit équipement | 500.00 € | |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 500.00 € | |
| D 673 – Titres annulés/exercices antérieurs | | 500.00 € |
| TOTAL D 67 : Charges spécifiques | | 500.00 € |

2/OBJET : N° 24-2023 - Eveil musical Ecoles Publique et Privée - Année scolaire 2023-2024

Monsieur le Maire explique que le Syndicat Départemental Ardèche Musique et Danse (AMD) cesse son activité le 31 décembre 2023. La Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) souhaite assurer le portage des Interventions Musicales en milieu Scolaire (IMS) à la prochaine rentrée scolaire de 2023. Il ne s'agit pas d'une prise de compétence par la CCBA, la compétence restant au niveau communal. La commune doit conventionner avec la CCBA pour lui confier, ponctuellement, la délégation des IMS.

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de sensibilisation aux pratiques musicales pour les 2 écoles de la commune : Ecole Privée (3 classes) et Ecole Publique (9 classes).

Douze classes sont donc concernées pour 15 séances pour l'année scolaire 2023-2024 (comme l'année précédente) et pour un montant total à la charge de la commune de 8.760 € (730 € par classe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention présenté et la participation communale de 8.760 € ;
- donne tout pouvoir au Maire pour la signature de la convention avec la CCBA et tous les documents relatifs à ce dossier pour l'année scolaire 2023-2024.

3/OBJET : N° 25-2023 - Cabinet médical – Modification du raccordement électrique – Remboursement des frais

Dans le cadre des travaux d'aménagement de 2 locaux dans l'ancienne Maison pour Tous (un local pour l'esthéticienne à l'étage et un cabinet médical en rez-de-chaussée), le branchement électrique et le disjoncteur du cabinet médical existant, occupé par le Docteur BEUCHON Laetitia, ont dû être repris afin de permettre le raccordement du local situé à l'étage. Madame BEUCHON a fait l'avance des frais engagés s'élevant à la somme de 356.40 €. Il convient de délibérer afin d'autoriser le remboursement de cette somme à Madame BEUCHON Laetitia.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ autorise le Maire à procéder au remboursement de la somme de 356.40 € à Madame BEUCHON Laetitia.

4/OBJET : N° 26-2023 - Conventions de soutien financier pour les centres de loisirs des Centres socio-culturels le Palabre et ASA

Par délibération du Conseil Municipal n° 4-2023 du 31 janvier dernier, le Conseil Municipal a renouvelé la convention avec le Centre socio culturel « Le Palabre » pour l'année 2023, pour l'accueil des enfants âgés de 3 à 11 ans domiciliés dans la commune, pendant les vacances scolaires et les mercredis scolaires. Selon les termes de la convention, la participation financière de la commune pour l'année 2023 a été fixée à 10 € par jour et par enfant accueilli (au lieu de 8.50 € depuis l'année 2016).

Par courrier conjoint de l'ASA et du PALABRE en date du 12 mai, la commune est informée que le coût d'une journée est de 45 € par enfant. La participation des familles, les aides apportées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), l'Etat, le Département et les communes conventionnées ne permettent pas de couvrir l'intégralité du prix d'une journée laissant un reste à charge de 23 € par journée d'animation. Il est demandé aux communes de couvrir cette somme afin de permettre aux familles d'accéder à l'offre de loisirs proposée par l'ASA et le PALABRE (mercredis scolaires et/ou vacances scolaires).

Cela ne concerne que les journées du mercredi et les vacances scolaires (à Aubenas et Lavilledieu), hors ALSH itinérant.

François DURET, directeur du PALABRE, a été reçu en Mairie le 7 juin dernier afin de donner des explications sur cette augmentation conséquente.

Lors du vote du budget 2023, 10 500 € ont été prévus pour les participations au centre de loisirs du PALABRE pour les mercredis et vacances scolaires.

Le Maire propose de rester, pour cette année 2023, sur le budget prévu, soit 10 500 €.

Compte tenu des chiffres de la fréquentation prévue jusqu'au mois de décembre 2023 fournis par le Directeur du Palabre, l'ensemble des mercredis pourra être réglé avec le budget initial 2023. Le reliquat permettra de régler quelques journées de vacances scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vote en faveur de la participation à 23 € par journée, sans dépasser le budget annuel 2023 voté pour ce point, soit la somme de 10 500 €, pour les Centres de Loisirs « Le Palabre » et « L'ASA » ;
- Autorise le Maire à signer les conventions de partenariat 2023-2025 ;
- Dit que ce point sera remis à l'ordre du jour pour l'année 2024 ;
- Demande que la Commune soit représentée au Conseil d'Administration du Palabre et de l'ASA et invitée aux Assemblées Générales afin d'avoir un droit de regard sur le fonctionnement de ces associations.

5/OBJET : N° 27-2023 - Demandes de subventions travaux de voirie 2023

Monsieur le Maire explique que les travaux de voirie 2023 peuvent prétendre au concours du Département de l'Ardèche dans le cadre du « Pacte routier » (taux d'aide maximum de 40 % maximum avec un plafond de subvention de 20 000 € par commune).

Le montant estimatif des travaux de voirie 2023 s'élève à la somme de 100 228.10 € H. T.

| DEPENSES | MONTANTS H. T. | RECETTES | MONTANTS H. T. |
|------------------------|---------------------|-----------------|---------------------|
| Travaux de voirie 2023 | 100 228.10 € | Département | 20 000.00 € |
| | € | Autofinancement | 80 228.10 € |
| TOTAUX | 100 228.10 € | | 100 228.10 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- . Sollicite le concours du Département de l'Ardèche pour un montant de 20 000 € ;
- . Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- . Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6/OBJET : N° 28-2023 - Rénovation du presbytère en Maison des Associations – Attribution et signature des marchés de travaux

Vu le code de la commande publique,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 20 juin 2023,

Vu la négociation pour le lot 1,

Après re consultation pour le lot 2,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire :

Programme : Rénovation du presbytère en Maison des Associations.

| Lot | | Entreprise | Montant du marché H. T. |
|-----|---------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| 1 | Démolitions-Gros œuvre-Façades | SASU SOGETRA BTP | 81 809.66 € |
| 2 | Menuiseries bois-Serrurerie | SCOP GERO MENUISERIE | 42 589.38 € |
| 3 | Plâtrerie-Peinture | SARL GFD | 31 442.93 € |
| 4 | Chapes-Carrelages-Sols souples | SAS ANGELINO ET FILS | 17 519.99 € |
| 5 | Elévateur PMR | SAS ERHMES | 25 699.80 € |
| 6 | Chauffage-Plomberie-Ventilation | SAS ESTEVE FRERES | 31 123.00 € |
| 7 | Electricité | SARL ELECTRICITE ROBERT | 13 923.00 € |
| | | TOTAL H. T. | 244 107.76 € |
| | | TVA | 48 821.55 € |
| | | TOTAL T. T. C. | 292 929.31€ |

Les crédits correspondants sont prévus au budget communal.

7/OBJET : N° 29-2023 - Stade synthétique – Attribution et signature du marché de travaux

Suite à l'appel d'offres publié le 15 mai dernier (date limite de réception des offres le 12 juin 2023), quatre entreprises ont présenté des offres pour l'aménagement du stade de football du Colombier en pelouse synthétique (offre de base et/ou variantes) : VERT ET SPORT, MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT, ST GROUPE et TERRIDEAL.

La commission a décidé de sélectionner les offres avec une pelouse synthétique sans remplissage, présentées par VERT ET SPORT, MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT et ST GROUPE et lancer une procédure de négociation avec ces 3 entreprises.

Vu le code de la commande publique,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 19 juin 2023,

Vu le rapport d'analyse des offres après négociation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise ST GROUPE pour un montant H. T. de 634 323.40 € (761 188.08 € T. T. C.) et tous les documents relatifs à cette affaire.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

8/OBJET : N° 30-2023 - Présentation du rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas

Après en avoir pris connaissance, les membres du Conseil Municipal prennent acte de la présentation du rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas.

9/OBJET : N° 31-2023 -Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le Maire donne la parole à Sébastien MATHON, Adjoint à l'Urbanisme, pour ce point.
Sébastien MATHON rappelle que la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) exerce la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » depuis le 1er janvier 2018 et que par délibération en date du 07 mars 2019, le Conseil Communautaire a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur l'ensemble de son territoire.

Après une première phase d'étude consacrée à la réalisation du diagnostic, les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ont été définies et présentées en conférence intercommunale des Maires le 4 mai 2023 ainsi qu'aux Personnes Publiques Associées (PPA) le 9 mai 2023.

Il est noté en préambule la qualité de travail de rédaction et de concertation menée par les équipes (élus et techniciens) en charge du PLUi

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent faire l'objet d'un débat au sein des Conseils Municipaux et du Conseil Communautaire au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de PLUi.

Sébastien MATHON présente les orientations générales du PADD, qui s'articulent autour de 4 axes principaux et de 16 orientations générales :

Axe 1 : Urbanisme / Habitat / Cadre de vie & paysage / Aménagement de l'espace

- 1.1 : Un rééquilibrage démographique pour une ville centre rayonnant sur son bassin de vie
- 1.2 : Une production de 220 logements neufs par an
- 1.3 : Une politique de l'habitat tournée vers le renouvellement urbain et une diversification des modes d'habiter
- 1.4 : Une politique de modération de la consommation de l'espace impliquant une densification raisonnée
- 1.5 : Préserver et mettre en valeur les atouts patrimoniaux et architecturaux
- 1.6 : Valoriser les marqueurs paysagers de la CCBA

Axe 2 : Le développement économique

- 2.1 : Diversifier l'économie du territoire
- 2.2 : Une charte d'aménagement commerciale retranscrite dans le PLUi
- 2.3 : Une stratégie touristique s'appuyant sur les spécificités du territoire de la CCBA
- 2.4 : Sécuriser et renforcer les activités agricoles & Affirmer la vocation sylvicole du territoire

Axe 3 : Les équipements et les services à la population

3.1 : Structurer et consolider les équipements et services d'aujourd'hui ... et construire ceux de demain

3.2 : Renforcer l'aménagement numérique du territoire

Axe 4 : Résilience environnementale, déplacements et sobriété énergétique

4.1 : Un territoire respectueux des grands équilibres environnementaux et des continuités écologiques

4.2 : S'adapter au changement climatique et optimiser les ressources énergétiques

4.3 : Encourager et accompagner les nouveaux modes de déplacements

4.4 : Répondre aux enjeux de santé environnementale

Suite à la présentation des orientations générales du PADD, le débat a porté sur :

AXE1 : URBANISME / HABITAT / CADRE DE VIE & PAYSAGE / AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- Le nombre de logements est plus important pour les bourgs périphériques que pour le Pôle central. Cela paraît paradoxal si l'on veut éviter l'étalement, surtout que les communes concernées ont beaucoup artificialisé ces dernières années. Proposition : plutôt favoriser le pôle central, par rapport aux bourgs périphériques, dans une logique de renforcement, de diversification et de maillage des services de proximité (ce qui améliorera l'articulation Pôle central / bourgs périphériques),

- Cadre de vie : Afficher de manière volontariste qu'une fois le PLUI validé, les collectivités et les pouvoirs publics se coordonneront pour résorber les installations / constructions non déclarées,

- Entrée de ville : tendre vers la mise en place d'un règlement local de publicité (élimination des panneaux 3x4 « historiques » là où ils ne devraient plus être présents, par exemple),

- Propositions pour la suite de la démarche : interdire rapidement les tuiles noires (aberration thermique) ; obligation de récupérer l'eau de pluie pour alimenter les piscines ; prioriser les moyens des collectivités sur l'aide à la rénovation thermique des logements.

AXE 2 : LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

- ZA Cigalières : La commune accepte de réduire la surface dédiée à l'activité commerciale de 15 000 à 1 000m². L'objectif premier est de préserver l'attractivité du Centre-Ville d'Aubenas, dont les habitants de St Etienne sont d'anciens et réguliers utilisateurs / consommateurs. Evidemment cette surface de 1 000m² est considérée **comme incompressible et infongible**. Cette question de la fongibilité entre les zones de Ponson / Millet et Cigalières revient d'ailleurs régulièrement dans les documents alors que les élus demandent systématiquement à ce qu'elle soit ôtée dans les instances ad hoc. **Cet état de fait pose d'ailleurs question sur le poids des élus dans l'élaboration de ce genre de documents**. Concernant la notion de mixité, elle doit être sécurisée d'un point de vue juridique et urbanistique.

Pour rappel le souhait des élus est que cette zone regroupe :

- o Des espaces de loisirs et d'activités récréatives ou sportives,
- o Un ou plusieurs équipements publics culturels et/ou sportifs,
- o Une unité hôtelière,
- o Quelques cellules commerciales dédiées à des services de proximité, que les 3 000 habitants de notre commune, montant à 5 000 habitants si nous comptons les quartiers des communes immédiatement limitrophes, justifient pleinement.
- o En conclusion les élus sont satisfaits de la formulation du PADD concernant la ZA des Cigalières, à condition que les termes soient sécurisés juridiquement.

- Globalement, le développement économique est particulièrement orienté vers Aubenas, il faut toutefois garder des marges pour des activités de proximité au bénéfice du Pôle Central, dans l'optique de réduire les déplacements du quotidien.

- En ce qui concerne la préservation du dynamisme économique du centre-ville d'Aubenas, le Conseil Municipal se satisfait de contenir les surfaces commerciales nouvelles sur la zone des Cigalières.

- En revanche, le Conseil s'inquiète vivement des enseignes qui s'installeront dans les 35 000m² de surfaces commerciales nouvelles sur le secteur Ponson / Millet. En effet, la nécessité de diversifier l'offre d'enseignes pour limiter l'évasion commerciale ne justifie aucunement la création d'une telle surface nouvelle.

- En conclusion, afin de mieux sécuriser le centre-Ville d'Aubenas, il est suggéré que cette surface 35 000m² de surfaces commerciales nouvelles soit divisée par 15, comme c'est le cas pour les Cigalières.
- Tourisme :
 - o Viser un meilleur rééquilibrage de la fréquentation, pour limiter les phénomènes de saturation en été
 - o Créer des équipements pour mieux accueillir les visiteurs touristiques hors saison estivale, afin d'anticiper le changement climatique qui nuira à la saison estivale
 - o Globalement limiter l'attractivité touristique pendant la saison estivale, au profit des ailes de saisons
- Agriculture :
 - o Plaine alluviale de l'Ardèche : lutter contre le dévoiement des terres agricoles, notamment par des activités polluantes.
 - o Favoriser par tous moyens l'installation de nouveaux agriculteurs
- Anticiper fortement le risque incendie sur la partie boisée, par des dispositifs de prévention variés (pare-feux, citernes, ...) et une stratégie foncière pour pouvoir procéder à des coupes et/ou à l'entretien des parcelles.

AXE3 : LES EQUIPEMENTS ET SERVICES A LA POPULATION

- Confirmer, soutenir et sécuriser la greffe des Cigalières
- Améliorer le maillage des services Frances Services (locaux permanents ou via des permanences itinérantes sur plus de communes)
- Aller vers la concrétisation d'un Centre des congrès
- La commune rappelle qu'elle est disposée pour accueillir ou réaliser un gymnase

AXE 4 : RÉSILIENCE ENVIRONNEMENTALE, DÉPLACEMENTS ET SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

- Préserver la ressource en eau par tous les leviers possibles
- Anticiper sur les investissements à venir pour sécuriser la distribution de l'AEP (Alimentation en Eau Potable) sur la commune,
- Laisser la compétence AEP & Assainissement aux collectivités existantes, conformément au principe de subsidiarité
- Mobiliser des outils pour végétaliser et embellir les principales voiries communales
- Circulation :
 - o Favoriser les connexions aux voies douces
 - o Peser sur le Département pour limiter les fortes nuisances des voiries départementales
 - o Engorgement du Rond-point des Moulines qui pénalise les habitants de St Etienne, St Sernin, Lachapelle et Fons : peser collectivement et fortement sur le Département pour engager les travaux nécessaires pour fluidifier la circulation des ronds-points des Moulines et du Bosquet.

**Le Conseil Municipal prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD du projet de PLUi porté par la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas.
Il valide les termes et les orientations de ce débat, à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.**

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- *Un devis a été signé avec l'entreprise Zéfyx de Lachapelle sous Aubenas pour la refonte et la modernisation du site internet de la Mairie.*
- *Le Maire présente la première esquisse du projet d'aménagement du délaissé du stade de la Mûre (à côté du city-stade). Les membres du Conseil Municipal sont invités à faire part de leurs remarques et propositions avant le 15 août prochain.*
- *Le concours de pétanque « élus et personnel communal » sera reconduit en 2023 (date à fixer).*

➤ Les Conseillers Départementaux (Sandrine GENEST et Max TOURVIELHE) ont été reçus à la Mairie le 30 juin. Divers points ont été abordés, notamment la mobilité et les déplacements.

INTERVENTIONS DES ELUS

➤ **Patrick CORTIAL** : L'entreprise SATP a prévu d'effectuer les travaux de voirie entre le 17 juillet et fin septembre.

Sur la route de Gaude, les travaux de goudronnage seront coordonnés avec les travaux d'eau potable du SIAE. Jean-Paul GIMON demande si le réseau d'assainissement collectif sera impacté. Alain BOUDON, Président du SIAE, va se renseigner.

L'épareuse est passée dans divers quartiers de la commune. Les travaux n'ayant pas été réalisés correctement, une autre entreprise sera contactée.

Patrick CORTIAL pense qu'il serait judicieux d'acquérir une épareuse en mutualisant avec des communes environnantes.

En ce qui concerne les associations, la Commune a été représentée à l'Assemblée Générale du Karaté et de la Gymnastique Féminine. L'Assemblée Générale du Club de Football se tiendra dans le courant du mois de juillet.

➤ **Bernadette PERRIER** : le 8 juin, les élèves de CM2 de l'Ecole des Champs et de l'Ecole Saint-Joseph, ont été reçus en Mairie pour la remise des calculatrices et du livret « A la découverte de ta commune ».

Lors du Conseil d'Ecole du 27 juin, la directrice de l'Ecole des Champs a dressé le bilan de l'année écoulée. A ce jour, 215 élèves sont attendus pour la rentrée prochaine. Les effectifs sont stables. Deux nouvelles enseignantes, Mme Virginie SAUSSAC et Mme Corinne VOLLE vont intégrer l'équipe, en remplacement de deux enseignants sortants.

L'Association Lire et faire lire continuera d'intervenir pendant le temps de garderie du soir, tous les lundis à partir de 17 h 00, du mois d'octobre au mois de mars.

L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement-Centre Aéré) est accueilli à l'Ecole des Champs du 10 juillet au 4 août.

Les représentants de la Mairie sont invités à l'inauguration des nouvelles enseignes de l'Ecole Saint-Joseph le 4 juillet.

➤ **Alain JABRY** : Les travaux d'éclairage public prévus en juin n'ont pas commencé (pas de date annoncée par l'entreprise).

Le poteau accidenté sur la route de la Chapelette a enfin été remplacé. Ceux du Rond-point des 5 routes et du chemin de la Mure n'ont toujours pas été changés.

➤ **Marie-France MARTIN** : La semaine de la mobilité initiée par la CCBA (Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas) se déroulera du 18 au 22 septembre 2023.

➤ **Marc VACHERESSE** : Lors du prochain forum des associations prévu le 2 septembre prochain, le Karaté Club Stéphanois animera un atelier « karaté » le matin.

➤ **Jean-Paul GIMON** : Il remercie le Maire de l'avoir invité, le 30 juin dernier, lors de la venue des deux Conseillers Départementaux à la Mairie. Il précise que lors de cette rencontre, il a été évoqué :

. Le problème du financement des voyages scolaires par la Région. Le Maire rajoute que les services de la Région peuvent financer jusqu'à 3 déplacements par an, à condition de rester dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes (pour exemple, gratuité pour la Croix de Bauzon).

. La circulation sur le giratoire des Moulins. A priori, pas de solution proposée, si ce n'est de privilégier les déplacements en vélo...

. La fibre : En ce qui concerne le développement de la fibre optique, le département de l'Ardèche se classe dernier. Sébastien MATHON rajoute qu'un phénomène de « cannibalisation » se produit sur les réseaux fibre (des opérateurs changent des câbles...).

. Le problème de l'accès aux soins n'a pas pu être évoqué lors de cette rencontre.

➤ **Martine MARION** a représenté la Commune à 2 assemblées générales de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) à Aubenas et Vinezac : ADMR PRO FAMILLES (soutien aux familles dans le domaine de l'enfance) et ADMR BAS VIVARAIS.

La commune est remerciée pour le prêt de la salle de la Poste 1 fois par semaine pour les permanences de l'association et pour la subvention allouée.

➤ **Serge SCOTTO DI VETTIMO** demande si les derniers comptes rendus Maire-Adjoints ont bien été transmis aux élus, car très intéressants. Le Maire répond que les comptes rendus sont transmis systématiquement, mais, qu'en raison de la période estivale, les réunions sont moins fréquentes.

➤ **Alain BOUDON** : Les travaux d'eau potable du quartier Montagnac sont terminés.
Le Maire rajoute que le 17 juillet prochain, les sénateurs seront reçus en Mairie pour évoquer la problématique du transfert des compétences eau et assainissement aux intercommunalités.

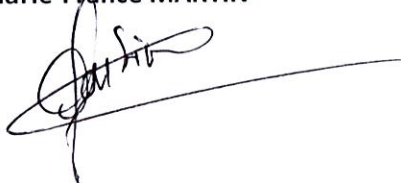
➤ **Dominique CADET** : Les feux d'artifice seront tirés le jeudi 13 juillet à la tombée de la nuit.
Le prochain numéro du Trait d'Union sera distribué dans les boîtes aux lettres mi-juillet.

➤ **Pascale LIOUTIER** : le vendredi 21 juillet, le film « Les choses simples » sera projeté dans le cadre du Cinéma sous les Etoiles (place de la Crypte).
Une réflexion sera menée sur les essences d'arbres à planter sur l'ancien stade de la Mure.

➤ **Sébastien MATHON** : L'activité du service Urbanisme a baissé. De plus en plus de dossiers d'urbanisme sont reçus via la plateforme SVE (Saisine par Voie Electronique).
Dans le cadre de la réflexion sur le plan de circulation de la commune, les services du CEREMA seront reçus en Mairie le 11 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

La Secrétaire de Séance,
Marie-France MARTIN



Le Maire
Philippe ROUX

